



LA PAIE DANS LA CCN 51

LES BASES

Différents éléments de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 doivent être pris en compte dans l'élaboration du bulletin de salaire, notamment au niveau de la détermination du salaire et du traitement des congés.

Cette formation permettra aux participants de comprendre et intégrer les spécificités de la CCN 51 dans le traitement de la paie.

OBJECTIFS

- Développer les connaissances sur les principaux éléments réglementaires et conventionnels d'un bulletin de salaire
- Analyser les spécificités de traitement de la paie liées à l'application de la CCN 51

CONTENU

La détermination du salaire dans la CCN 51

Le salaire des non-cadres, des cadres et des cadres dirigeants
Le traitement de l'ancienneté
Le complément technicité
Le comparatif avec le SMIC
La prime décentralisée

Les éléments variables

Travail de nuit
Travail le dimanche et les jours fériés
Les heures supplémentaires
Les astreintes

Les autres variables

L'indemnité différentielle de remplacement
La notion d'avantage en nature

Les événements impactant le bulletin de salaire

Le traitement des congés payés
Le traitement de l'arrêt maladie

Les éléments du bulletin de salaire

Rappel des taux de cotisations
La GMP
L'indemnité de licenciement
L'indemnité de départ volontaire à la retraite
Les règles de la saisie-arrêt
Les frais de transport

Prérequis

Bonnes connaissances du fonctionnement de base de la paie

<p>Session 1 2 mars 2017</p> <p>Session 2 7 juin 2017</p> <p>Session 3 5 octobre 2017</p> <p>Paris</p> <p>316€ par personne</p> <p>1 jour</p> <p>01 53 98 95 03</p> <p>formation@fehapp.fr</p>	Janvier
	Février
	Mars
	Avril
	Mai
	Juin
	Juillet
	Août
	Septembre
	Octobre
	Novembre
	Décembre

PUBLICS

- Comptables
- Assistants paie
- Techniciens paie

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas

INTERVENANTS

- Consultant en droit social et droit du travail